



Résister à la stratégie de la peur

Durant plus de 4 mois, le monde du travail a relevé la tête pour s'emparer de la parole, dans les manifestations, dans les entreprises, dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les grévistes, les camarades qui ont organisé les blocages de sites, les actions et les manifestations ont montré leur détermination pour le retrait de la loi contre le « TRAVAIL ».

Pendant ces 4 mois, gouvernement et médias ont inlassablement répété que cette mobilisation s'essouffait, qu'elle était minoritaire. Ils n'ont pas hésité à calomnier, insulter et agresser les organisations syndicales, en particulier la CGT. Pour imposer sa loi de régression sociale, le gouvernement, isolé et minoritaire, a réprimé le mouvement social et a dû recourir par trois fois à l'article 49-3. Mais la réalité est bien là : cette loi reste majoritairement rejetée par la population. Seuls le MEDEF et la direction de la CFTD y trouvent encore quelques intérêt et avantage.

Ce gouvernement n'a pas plus d'égards pour la représentation nationale que ses ministères pour les organisations syndicales représentants les salariés dont il minimise ou ignore la parole et les avis. N'ayant plus aucune légitimité, il ne peut plus s'imposer qu'en ayant recours au 49-3, à l'interdiction des manifestations et à la répression.

Moins d'une semaine après la folie meurtrière qui a frappé la ville de Nice, le gouvernement a fait voter une loi prolongeant l'état d'urgence jusqu'en janvier 2017. Une loi qui, selon le syndicat de la magistrature, « non seulement [...] en modifie significativement la durée de trois à six mois, y ajoute de nouvelles mesures (contrôles et fouilles, abaissement du formalisme des perquisitions par ricochet, extension des possibilités d'interdictions de rassemblements et manifestation, régime de saisie de données informatiques) mais [...] contient des dispositions pénales et administratives applicables en dehors de l'état d'urgence ». Droits et liberté ont reculé une nouvelle fois !

Si la lutte contre le terrorisme est le prétexte à l'état d'urgence, c'est surtout à la répression du mouvement syndical et d'opposition à ce gouvernement qu'est utile ce régime d'exception.

Pendant ces 4 mois de lutte, les conditions d'exercice du droit de manifester n'ont pas cessé de s'aggraver : déploiement considérable de forces de police, multiples fouilles et palpations parfois suivies d'interpellations avant d'être enfin autorisés à pénétrer dans un espace encagé, blocage des véhicules chargés de transporter le matériel militants, stations de métro fermées, militants empêchés de rejoindre une manifestation (Bourse du travail de Paris le 28 juin).

Depuis le 9 mars, c'est une véritable stratégie de la peur que met en œuvre ce gouvernement : matraquages, flash-ball, canons à eau, utilisation intensive de gaz lacrymogènes, arrestations... Pendant ces 4 mois de lutte, ce sont plus de 750 personnes (7 fois plus que le ministre de l'intérieur, Raymond Marcellin, au plus fort de son délire répressif anti-contestataire en 1972), dont une centaine de jeunes de moins de 18 ans, qui ont été poursuivies par la justice, avec souvent des condamnations lourdes à la clé, sans oublier les nombreux blessés....

C'est en vain que le patronat et le gouvernement à sa solde s'échinent à contenir la colère sociale par la répression et la stratégie de la peur. La CGT condamne les mesures d'intimidation, la répression et les violences faites aux travailleuses et travailleurs qui entendent s'opposer à la politique de régression sociale. **La CGT FERC Sup appelle les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à poursuivre le combat pour l'abrogation de la loi contre le « TRAVAIL » en participant massivement à la prochaine journée de grève, d'action et de manifestations du 15 septembre 2016.**

Montreuil, le 25 juillet 2016.